

COMMUNE D'ALLONDELLE-LA-MALMAISON

Procès Verbal des délibérations De la séance ordinaire du 20 juillet 2012

Nombre de Conseillers : 15 L'an deux mil douze, le 20 juillet, à vingt et une heures, le Conseil
En exercice : 15 Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François
Présents : 12
Votants : 11 + 1 PP MARIEMBERG, Maire.

Convocation du 16 juillet 2012 Etaient présents M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric adjoint aux finances, BOUS Xavier adjoint aux travaux, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD Jacques, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas par procuration à BOUS Xavier, CAPART François, BUDIN Eric et BLANCHETETE Gilbert.

Absents excusés : Mme LE LOUARN Françoise, M.M. PEIXOTO Pascal et DEPIESSE Alain.

1. Compétence périscolaire – Syndicat du pays de Charency-Vezin.

Lors de la réunion du conseil syndical en date du 6 juillet 2012, il a été décidé le transfert de la compétence périscolaire. L'objectif est de mettre en commun la réalisation d'une garderie et d'une cantine afin de remplir les conditions optimales d'accueil des élèves.

Il s'agit :

- D'une part de répondre à la demande de certains parents, tout en associant les gardiennes agréées de la commune. Le maire explique les modalités pratiques d'association des gardiennes agréées et de non-concurrence qu'il a fait accepter aux membres du Syndicat. Il s'agit avant tout de proposer une offre dont l'objet est de pérenniser nos écoles. Cette offre fait suite à la diminution de plus de 30 élèves en 4 ans au sein du RPI.
- D'autre part d'être en situation de pouvoir refuser, conformément à la loi, les demandes de participation aux frais de scolarité pour des enfants de la commune, scolarisés ailleurs.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de modifier les statuts du Syndicat en ajoutant la compétence suivante :

- Financement des activités périscolaires (garderie, cantine) correspondant au périmètre du syndicat.

2. Virement de crédits budgétaires – budget de la commune.

Le maire présente la situation budgétaire des travaux de rénovation de la mairie de La-Malmaison. Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux était de 139 489, 27 € TTC. Le montant engagé en 2011 a été de 76 573, 82 € et de 46 178, 26 € en 2012. Pour terminer l'opération, une ouverture de crédits de 20 000 € est indispensable.

Le conseil accepte, à l'unanimité, le virement de crédits suivants :

Programme 111 rénovation de la mairie : + 20 000 €

Programme 201 enfouissement des réseaux : - 20 000 €.

3. Téléphone à la salle polyvalente et au FCAL.

Le maire explique que la facture téléphonique annuelle est de l'ordre de 3 600 €. Sur cette somme, le montant des abonnements s'élève à plus de 3 000 €. Il propose de créer une ligne spécialisée entre la mairie de La-Malmaison et le local du football club. Les membres du FCAL utiliseraient la ligne téléphonique de la mairie, sans payer d'abonnement. Une installation provisoire a été faite pendant un mois. Il n'y a aucun problème de fonctionnement. A noter que ce type de ligne fonctionne depuis deux années entre l'école et la mairie de Charency-Vezin, sans aucune interruption.

Le coût de l'installation est de 1 155 € TTC (payé une seule fois puis un abonnement de 1,98 € par mois), à comparer avec le coût de l'abonnement France Télécom.

De la même façon, le téléphone à la salle polyvalente à Allondrelle présente une facture annuelle correspondant aux seuls abonnements (abonnement pour la ligne, abonnement pour la restriction d'appels aux seuls numéros d'urgence et location du combiné).

Le coût d'installation matérielle pour créer une liaison sécurisée entre la salle polyvalente et la mairie s'élève à 780,00 €. L'abonnement n'est que d'1,98 € par mois.

L'investissement pour ces deux lignes est amortissable sur une année entière.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil accepte la proposition.

Les crédits sont ouverts à l'opération 205 article 2183 par prélèvement sur l'opération 210 article 2315 Enfouissement des réseaux.

4. Radiateurs électriques pour le local du F.C.A.L.

Lors de l'hiver dernier, les radiateurs électriques du local du FCAL sont tombés en panne. Ces radiateurs doivent avoir plus d'une vingtaine d'années.

Le maire propose que la commune investisse dans l'achat de 4 nouveaux radiateurs pour un montant de 532 € TTC. Les crédits sont ouverts au budget au programme 206 article 2238. Par prélèvement à l'opération 201 article 2315 enfouissement des réseaux.

Adopté à l'unanimité.

Informations au conseil.

Incendie chez Madame CASTELLUCCI.

Le maire a découvert l'article du républicain lorrain lors de sa parution. Il se dit choqué de voir que la presse puisse exploiter le malheur des gens en rédigeant un tel article sur les deux premières pages de son quotidien. Il a eu l'occasion de signaler au responsable du journal son point de vue.

Par ailleurs, comme il l'a proposé aux associations pour l'incendie de chez M. et Mme LAFFUT, le maire suggère la mise à disposition de la salle gratuitement aux associations qui souhaiteraient organiser un repas ou une activité qui permettrait de venir, certes modestement, en aide à Madame CASTELLUCCI ;

Projet éolien.

Le calendrier des travaux de réalisation du projet éolien est le suivant :

Septembre 2012 :

- Signature des baux 2^{ème} ou 3^{ème} semaine de septembre 2012.
- Déclaration d'ouverture du chantier.
- Réunion avec les exploitants pour leur présenter le chantier.
- Rédaction d'une présentation des opérations à destination des habitants.

Octobre 2012 :

- Câblage des parcs.

Novembre- décembre 2012 :

- Câblage des chemins en plaine.

Décembre 2012 à mars 2013 :

- Création des plates-formes, Elagages des haies.
- Décapage de la terre végétale à l'endroit des éoliennes.

Mars à juillet : rien

Août 2013 :

- Livraison des embases et constitution des fondations.

Septembre - octobre 2013:

- Construction des éoliennes suivie d'une phase de tests.

Décembre 2013 :

- Date limite fixée par ERDF pour le raccordement.

Mars 2014 :

- Mise en fonctionnement des éoliennes.

Pour faire avancer les travaux de raccordement, Juwi pré-finance le transformateur qui sera installé à Longuyon.

La société éolienne et la commune recevront les exploitants agricoles concernés pour leur présenter ce planning de travaux en septembre 2012.

Le notaire Me Grillet à Longuyon est chargé d'enregistrer les actes liés à l'implantation et l'exploitation des éoliennes.

Nouvel employé communal.

La commission de recrutement réunie fin juin a choisi de ne pas renouveler le contrat de l'ancien employé communal. Cette commission a proposé deux noms au maire, afin qu'il recontacte une personne en priorité puis, à défaut une seconde personne ayant postulé pour l'emploi en avril dernier. La première des deux personnes n'a pas pu être contactée. Il a retenu M. Ugo STRUSSIONE.

Le maire,

J-F MARIEMBERG